

La nous réunissant à cette époque, con-
formément à la Constitution, pour délibé-
rer sur les affaires de l'Etat, et pour voir à
ses besoins, la première émotion que nous
éprouvons naturellement nous porte à ex-
primer notre gratitude envers la Provi-
dence pour les bienfaits qu'elle a daigné
répandre sur notre pays. Notre propre
république n'a jamais été dans une condi-
tion plus prospère. On voit dans toute
l'étendue de la paix et de l'abondance. La
meilleure intelligence régit entre nous et
les nations étrangères, et la sagesse qui
préside nos affaires intérieures est assez
déterminée par l'aisance et la prospérité du
pays.

On a longtemps regardé notre forme de
gouvernement comme une épreuve. In-
cessamment aujourd'hui le triomphe de la
raison et de la philosophie. Chez nous,
tout pouvoir émane du peuple; les lois
sont faites et exécutées par des hommes
de son choix, et les agents publics sont di-
rectement responsables envers lui. Ce
sont les talents et la vertu qui font la
principale distinction dans la société.
Libre des préjugés qui ailleurs paralysent
les efforts du génie, tout individu, quelque
humble que soit sa naissance ou sa for-
tune, peut aspirer aux plus hauts emplois
du gouvernement. Aucun autre peuple ne
jouit au même degré de ces privilèges in-
estimables des hommes libres: le jugement
par jury, le *habeas corpus*, la pureté
des élections, la liberté de la presse.

Pour l'un de la liberté civile, l'élection
d'un Président du Gouvernement fédéral
offre une scène d'un grand intérêt. Cette
situation élevée est la récompense des sa-
lants, des services et du patriotisme, dé-
terminés par le suffrage libre de la nation.
Dans ces occasions, le conflit des opinions
et des sentiments ne peut manquer de pro-
duire des animosités qui, quelques fois,
éveil les craintes du patriote. Si nous
en jugeons, cependant, d'après notre pro-
pre expérience, et d'après le caractère et
l'esprit éclairé de nos concitoyens, nous
n'avons pas sujet d'être alarmés. L'agita-
tion de l'esprit public se calmera avec
l'occasion qui l'a fait naître; et il ne serait
pas raisonnable de supposer que notre pré-
sident ait jamais l'intention d'ab-
user du dépôt sacré qui lui sera confié.
Mais s'il arrivait que le Temple de la Con-
stitution fut violé, les moyens de défense
qui lui ont été assurés par ses fondateurs,
pourrait, sans doute, dans les mains
d'un peuple vigilant et courageux, le pré-
server de la destruction.

Pendant l'été dernier, j'ai parcouru la
plus grande partie des paroisses de l'Etat,
et j'ai eu la satisfaction de voir partout
des preuves de l'accroissement de notre
prospérité; une activité plus grande dans
les travaux de l'agriculture, et une dispo-
sition bien prononcée à encourager les
améliorations intérieures et à s'occuper de
plus en plus de l'éducation de la jeunesse.
Il n'y a rien de plus important que l'é-
ducation; soit que nous la considérons
sous le rapport de l'influence qu'elle a sur
la condition morale de l'homme, soit que
nous l'envisageons à l'égard de nos ins-
titutions politiques.

L'établissement des écoles centrale et
primaires dans cette ville, a été d'un grand
avantage. Ces écoles sont dans une condi-
tion florissante et contiennent à présent
plus de deux cents élèves.
Le collège de Jackson n'a pas moins de
succès, et promet de remplir l'attente du
public. Le rapport de ses directeurs ne
tardera probablement pas à vous être sou-
mis.

Il faut également convenir que les éta-
blissements dans les paroisses ont aussi
offert des avantages; on pense toutefois
qu'elles pourraient être rendues d'une
utilité plus générale. L'objet le plus im-
portant de ces institutions est de les met-
tre à la portée du pauvre. Dans les Etats
où l'on porte la plus d'attention à l'édu-
cation publique, les comités sont subdivi-
sés en arrondissements ou districts, dans
chacun desquels est établie une école pu-
blique, où les riches et les pauvres sont
indistinctement reçus. Les bons effets de
ce système ont été sentis partout où il a
été mis en pratique.

La concession de deux arrondissements
de terre, qui a été faite par le Congrès à
cet Etat, il y a quelques années, au profit
des maisons d'éducation, nous donne l'es-
poir de réaliser des fonds avec lesquels
nous pourrions aider effectivement ces éta-
blissements. Le Congrès, pendant sa der-
nière session, a passé un acte autorisant
le ministre des finances à placer ces ar-
rondissements sur toute terre vacante dans
l'Etat, par portions de six-cent quarante
acres ou plus, et le ministre des finances
a bien voulu me prier d'en faire la colloca-
tion de la manière la plus avantageuse, con-
formément à l'esprit de cet acte. Je ferai
mon possible pour le mettre à exécution
aussitôt que j'aurai obtenu à cet égard les
informations nécessaires.

Les dispositions que vous avez adoptées
pendant votre dernière session et la pré-
sente, relativement aux améliorations
intérieures, sont une preuve de l'intérêt
sincère que le public y prend. Convaincu
de l'utilité des mesures que je recommande,
la commission des améliorations intérieo-

res, je prends la liberté de suggérer la né-
cessité d'employer des moyens plus effi-
caces pour en assurer l'exécution.
Les Directeurs de la Compagnie char-
gée d'améliorer la navigation du Bayou
Plaquemine, sont en ce moment occupés
à l'érection des travaux requis pour cet
objet. La loi d'après laquelle ils agissent,
est cependant considérée comme défectu-
euse en quelques points. Ce projet de
loi sera de bonne heure votre attention.
Le Bayou Plaquemine forme le principal
lien de communication entre les lacs et
la grande route par laquelle les riches pro-
duits de l'Ouest arrivent à la Nouvelle-
Orléans.

Pour ce qui concerne le canal projeté
qui doit faire communiquer le Mississipi
avec le Lac Pontchartrain, je vous trans-
mets ci-joint le rapport du général Ber-
nard, accompagné de la carte et des plans.
Le canal projeté entre le Mississipi et
le Tchoupacha, et les Attakapas, ne paraît pas
pouvoir être mis à exécution de la manière
qui a été proposée. Il y a dans le rapport
de la commission, plusieurs objets, sur-
quels les ressources ordinaires de l'Etat
ne pourraient suffire. Malgré cela, je crois
toujours que l'on pourrait en venir à bout
par le moyen de compagnies incorporées,
dans lesquelles le Gouvernement Général
prendrait probablement un certain nom-
bre d'actions. Peut-être aussi pourrait-on
négocier à cet effet un emprunt sur le cré-
dit de l'Etat. Pour connaître les résul-
tats que l'on peut obtenir avec de l'indus-
trie et du courage, nous n'avons qu'à jeter
les yeux sur les travaux de ce genre, qui
ont été exécutés dans quelques autres
Etats par des moyens semblables, et qui,
aujourd'hui, outre les autres avantages
qu'ils offrent, donnent un revenu qui re-
médie à la nécessité de rembourser toutes les de-
penses qu'ils ont occasionnées.

Pendant le règne, la commission a fait
faire plusieurs opérations d'arpentage
dont le résultat vous sera soumis.
Autorisé par la Constitution à passer
une loi uniforme pour organiser, armer
et discipliner la Milice des Etats-Unis, le
Congrès s'est dernièrement occupé sérieu-
sement de cet objet. Il prendra proba-
blement bientôt en considération le rap-
port de la commission d'Officiers assem-
blés à cet effet à Washington.

Toutefois, sans attendre le résultat de
ce qu'il pourra faire à cet égard, l'inté-
rêt du service demande peut-être, dès à pré-
sent, quelque modification de notre sys-
tème. Nous lui, dans leur application
aux différentes sections de l'Etat, paraissent
manquer d'uniformité. Il serait
peut-être avantageux de changer les modes
d'élections des Officiers des hauts grades
Commandés par des hommes zélés, actifs
et intelligents, ainsi s par un louable
amour-propre, les différents corps rempli-
rent leurs devoirs avec plaisir et empresse-
ment.

Il ne faut pas se dissimuler que des
revues fréquentes sont sujettes à des in-
convénients que ne compensent point les
avantages qu'on en retire. Toutefois il est
convenable que la milice soit constamment
organisée et réunie de temps à autre pour
être inspectée. Cette seule organisation,
quand même il n'en résulterait pas d'au-
tre effet, sert à rappeler au Citoyen l'obli-
gation et le sentiment du devoir militaire,
à assurer de la force effective du pays,
et à donner au Gouvernement le moyen
de la requérir en cas de besoin. Une mi-
lice bien organisée peut être justement
considérée comme la défense la plus sûre
d'une Nation libre.

J'ai suggéré dans une occasion pré-
cédente l'utilité d'une loi qui établirait des
degrés d'armes dans les différentes par-
ties de l'Etat, sans cela il est impossible
de les conserver.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis
que les statuts de l'Etat ont été réunis en
un digeste. Ils se sont successivement ac-
cumulés, et un code civil nouveau ainsi
qu'un code de procédure, ont été adoptés.
Il est inutile que les lois insérées dans le
digeste, ont subi de grands changements.
Outre cela, les actes passés depuis 1816
sont contenus dans des pamphlets, dont
quelques uns sont devenus très rares. Il
ne reste du digeste lui-même que fort peu
de copies, de sorte qu'il sera bientôt né-
cessaire de le ré-imprimer. Je crois donc
devoir recommander une nouvelle révi-
sion et un nouveau digeste de nos statuts.

En promulguant le nouveau code civil,
l'intention évidente de la Législature a été
d'abréger tous les articles de l'ancien code
qui n'étaient point incorporés dans le nou-
veau. Nos cours cependant ont considéra-
blement violé ces articles, lorsqu'ils n'étaient point
incorporés avec les lois subséquentes,
comme étant toujours en force, parcequ'ils
n'étaient point rappelés expressément. Le
remède à cette omission est facile et n'a
pas besoin d'être indiqué.

Depuis quelque temps les criminels con-
damnés aux travaux de force ont été em-
ployés par le Maire et le Conseil de Ville
de la Nouvelle-Orléans aux travaux des
rues de la ville. Comme plusieurs de ces
individus ont été condamnés pour des cri-
mes commis contre la paix et le bon ordre
de cette ville, il paraît assez convenable
que leur travail en soit une sorte de répa-
ration envers les habitants; et comme les
travaux publics offriront toujours de l'oc-
cupation pour ces malfaiteurs, il serait
peut-être bien de faire à cet égard un ar-
rangement permanent avec la corporation
pour leur service et leur entretien. Toute-
fois, considérant que plusieurs de ces cri-
minels ne sont point propres aux travaux
de force, et pourraient être employés d'une
manière plus profitable à quelque art méca-
nique, je persiste dans l'opinion que j'ai
déjà exprimée, qu'il faudrait commencer
un établissement pénitentiaire sur un plan
circoscrit, en se servant de la prison de
cette ville pour base, sauf à l'étendre et à
l'améliorer selon que nos moyens pourront
le permettre et que l'augmentation du
nombre des prisonniers pourra le requé-
rir.

Il m'a été communiqué quel Sheriff, et
les autres officiers de justice ont plusieurs
fois requis en vain l'aide des citoyens dans
l'exercice de leurs fonctions, parceque la
loi n'impose aucune amende pour cette
espèce de refus. Il serait bon de remé-
dier à cette incongruité.
Il me semble qu'il serait utile de passer
un acte qui réglerait la distribution des
actes du Congrès et des documents publics
qui sont annuellement transmis au pouvoir
exécutif de cet Etat.

Je vous transmets ci-joint une copie de
certaines résolutions adoptées par la Lé-
gislatrice, du Maine, relativement à l'emp-
loi du surplus des fonds de la nation pour
les améliorations intérieures. Quoique je
ne sois pas éloigné d'acquiescer à l'opinion
du comité dont le rapport est annexé à ces
résolutions, je ne crois pas que le gouver-
nement général ait jamais eu sérieusement
l'intention de faire des routes ou des can-
aux, non nationaux, dans aucun de nos
Etats, sans le consentement de leurs Lé-
gislatrices. Outre les nombreuses objec-
tions qu'on pourrait faire à l'exercice d'un
tel pouvoir, une pareille mesure serait en
opposition avec la souveraineté particulière
de l'Etat, et pourrait conduire à une
insubordination fatale à l'harmonie, peut-
être même à l'existence de l'Union. Lors-
que le Congrès se trouvera en possession
d'un excédant de fonds, après que notre
dette nationale aura été payée, il n'y aura
aucune difficulté à en faire la distribution
entre les différents Etats, dans une propor-
tion convenable.

Parmi les amendemens qu'on a récem-
ment suggéré de faire à la constitution des
Etats-Unis, il n'en est aucun, selon moi,
d'une importance plus urgente que celui
qui limiterait l'éligibilité du Président à un
seul terme de huit ou même de six ans.
Une telle restriction ôterait au Président
toute espèce de motifs de se servir de son
influence dans la vue de favoriser sa ré-
élection; et d'un autre côté, il ne pourrait
exister aucune raison pour établir un sys-
tème d'opposition constante aux mesures
bonnes ou mauvaises émanées du Président
en exercice.

Il est à présumer que la Législature
continuera de protéger les institutions
charitables établies en cette ville. L'Hô-
pital de Charité et l'Hospice de Poydras
sont dignes des généreux philanthropes
qui les ont fondés et méritent d'être fa-
vorisés par l'Etat. Mais l'Hospice des Or-
phelins du sexe masculin a des besoins
plus urgents, l'appropriation faite dans une
session précédente en faveur de cette in-
stitution, n'a point été réalisée; de sorte
que les citoyens dont la bienfaisance et
les efforts ont été et continuent de main-
tenir cet établissement, ont été obligés,
jusqu'à un certain point, d'user de leurs
moyens individuels pour le soutenir.

D'après l'invitation qui lui a été faite
par l'Etat, le général Jackson viendra par-
ticiper à la célébration du 8 Janvier. Au-
cun fonds n'ayant été affecté pour cet ob-
jet, j'avais l'intention de pourvoir aux ar-
rangements nécessaires pour sa réception,
si les mesures adoptées par une portion
de nos concitoyens, n'avaient rendu inutile
le que je m'en occupasse.

J'espère que la Législature prendra
maintenant les dispositions convenables
pour que notre hôte illustre soit reçu et
accueilli d'une manière digne de ses services
distingués, et honorable pour la Louisiane.
Le retour de ce grand jour, réveille natu-
rellement nos plus chers souvenirs, et fait
battre nos cœurs de reconnaissance et de
joie. Offrons donc, d'un commun accord,
nos actions de grâce à l'Eternel pour la
protection qu'il nous a accordée dans cette
occasion, et oisons nos sentiments par
exprimer notre respect et notre admira-
tion envers le guerrier patriote, à qui après
deux années de souffrances et de la gloire
victorieuse que nous avons obtenue sous
ses auspices.

Hy. JOHNSON.

Nlle-Orléans, le 7 Janvier 1828

Conseil de Ville.

Séance du 5 Janvier 1828.
Lecture faite du journal; les communi-
cations du maire n'étant pas parvenues.
M. White—A la dernière séance du
Conseil de Ville, un comité fut nommé
pour s'assurer à quel point M. Gibson avait
violé les articles de son contrat avec le
Conseil de Ville en refusant de publier les
comptes du trésorier. J'espère que ce co-
mité est maintenant préparé à faire son
rapport. L'exposé que j'ai fait au conseil,
Samedi dernier, à ce sujet, a été rapporté
d'une manière incorrecte. M. Gibson a
dit, d'après l'Abelle, que je l'avais accusé
de n'avoir pas fourni les blancs et il a ob-
tenu du maire, du trésorier, et du secrétaire
du conseil, des certificats pour prouver
le contraire. Il est bien connu, de tous
les membres du conseil, que je n'ai jamais
parlé de blancs; mais que j'ai rapporté ce
que le trésorier m'avait dit par rapport au
refus de M. Gibson de publier ses comp-
tes. Et je me suis plaint de ce que M.
Gibson n'avait pas fourni, en Anglais,
l'ordonnance concernant les bails masqués.
Pourtant je suis obligé d'envoyer chercher à
une heure ou une heure et demie, par le ser-
gent d'armes; ce qui m'a valu l'honneur
d'une notice dans le M. Gibson, dans sa
gazette du 4 de Janvier, et avant qu'il
n'ait reçu de M. Prevail le journal de la
séance.
Si, par conséquent, aucun membre du
conseil dans l'accomplissement de ses de-
voirs, se permet ou a l'audace de censurer
la conduite des employés de la ville, pour
n'avoir pas rempli leur contrat; il peut
s'attendre à attirer sur lui la haine et l'in-
sulte de tout employé de la ville qui jura-
rait à propos de violer ses obligations. Si
M. Gibson m'avait insulté dans son pa-
pier, comme éditeur d'une gazette qui ne
fut pas tenu de remplir certaines obliga-
tions qui lui étaient imposées par son con-

trat avec la ville, je n'aurais pas fait atten-
tion à lui. Mais comme il est engagé par
son contrat envers la ville, je lui ai reproché
négligence à remplir son devoir, sur la re-
présentation qui m'en avait été faite par le
trésorier; et je puis l'assurer, ainsi que
tous ceux qui sont dans sa situation, que
dans l'exercice de mes devoirs, tant que
j'aurai l'honneur de siéger comme membre
du conseil de Ville, j'exigerai toujours
avec la plus grande rigueur, que chacun
remplisse ses obligations, ce dont je n'ai
pas de raison de douter, et que j'aurai
pour soutien tous mes honorables collè-
gues, et l'approbation de tous les bons ci-
toyens. Il n'est pas vrai que j'aie été in-
fluencé par l'esprit de prévention. Cet ho-
norable corps peut me rendre la justice de
dire que depuis que j'ai l'honneur de siéger
dans son sein, ma conduite a toujours eu le
bien public pour objet, dégage de tout es-
prit de faction, d'intérêt particulier et
d'esprit de parti.

Si le comité est d'opinion que M. Gib-
son n'est pas obligé de publier les comptes
du trésorier, ma motion sera de nul effet.
Mais s'il en décide autrement, je dois in-
sister pour que M. Gibson imprime lesdits
comptes.

Lecture est donnée de la lettre du maire,
il annonce qu'en vertu d'une résolution
il a mis en vente des terrains situés de
l'autre bord du fleuve et qui n'ont pu être
adjugés, et il demande au conseil de fixer
de nouveau le jour de la vente.

Le conseil la fixe au 3e Lundi de Jan-
vier. Le maire envoie la demande d'un
des acquéreurs des terrains retrocédés par
Paulding qui offre une hypothèque au lieu
de l'ensollement exigé pour ses billets à
terme.

M. White—Je pense que cette propo-
sition ne doit pas être adoptée, parce que
nous n'aurions aucun moyen d'escompter
au besoin ces billets, ni même de les dé-
poser à la caisse d'amortissement.

M. Langy appuie la réflexion de M.
White. Le maire demande que les bil-
lets de MM Perou et Griffon qui étaient
restés dans les mains du Trésorier, leur
soient rendus—accordé.

Un compte de M. Wiltz est communi-
qué, dans lequel il demande le paiement
des deniers nantis et des nuits où ce jour
à l'avance, attendu qu'il est loué à la journée.

M. Blanc—Je propose qu'un comité soit
chargé d'aviser au moyen de prendre un
arrangement qui exempte le Conseil de ce
surcroît de dépense, et je pense qu'il au-
rait mieux payer plus cher un nègre pour
lequel on n'exigerait pas de supplément de
deux nuits ou de quatre de nuits. Je crois
du reste que 33 piastres par mois sont un
prix assez élevé pour trouver un nègre
forgeron, qui fit les travaux de la pompe.
Un comité est nommé.

(La suite au N° prochain.)

PHYLLETON.

SAIRS DE PENROCK.
Mais le destin, et plus encore l'infatigable
activité de Dorval, lui préparant un
piège auquel elle ne pouvait échapper.
Le marquis ayant fait connaître à son pro-
tector, la satisfaction que lui avait causée
la vue des tableaux, qui l'avaient occupé
qu'il n'avait pas vu Julie, puisqu'il n'en
procurait pas le nom. Dorval l'engagea
donc, sans affectation, à se procurer
certaines peintures qu'il vanta précisément
parce que le jeune homme paraissait les a-
voir négligées. De cette manière, il se fit
la curiosité, au point de le faire retourner
le lendemain, chez le marchand de
tableaux. Le bruit de la voiture attira l'at-
tention de Julie qui lisait près d'une fenê-
tre, et qui reconnut aussitôt le bel étranger
qu'elle avait vu au spectacle. Cédant à
l'attrait de la curiosité, elle s'élança
vers la galerie de tableaux, avant que son
père et le marquis fussent arrivés; alors
feignant de la traverser, elle les y rencon-
tra, et les salua en passant. Mais le mar-
chand, qui avait pris l'étranger en affec-
tion et qui d'ailleurs, n'était pas fâché de
lui laisser remarquer la beauté de sa che-
re Julie, l'arrêta pour la présenter à ce
seigneur. Celui-ci rougit du trouble qu'il
éprouva à l'aspect d'une si charmante per-
sonne; et Julie rougit bien davantage en
se rapprochant sa curiosité. Cependant,
le marquis fut si poli, si simple dans ses
expressions; il s'adressa à elle avec tant
de modestie, pour lui donner son avis sur
les tableaux que M. Le Brun lui faisait ex-
aminer; qu'elle n'eut pas la force de se se-
parer de son père, avant d'être parvenue
au bout de la galerie. Alors, reprenant
sa dignité, elle fit une révérence, et dispa-
ra. Le marquis ne la voyant plus, oub-
lia l'objet de sa visite, et déjà va n'étant
plus le charme de la peinture qui l'occu-
pait le soir, Dorval le trouva plus ré-
veur que de coutume; et quoiqu'il eût été
servi, vis à vis de son bienfaiteur, par le
plus respectueux, Dorval s'aperçut qu'il
était moins à l'aise avec lui. Il amena la
conversation sur ses courses du matin, et
lui parla des nouvelles peintures qu'il
lui avait recommandées. Le marquis se
troubla, rougit, et ne sut que répondre.
Par ces tableaux avaient été négligés par-
ce qu'il n'était occupé que de Julie!
Dorval le plaisanta sur sa timidité, à la
quelle il feignit d'attribuer sa rougeur; et
changeant adroitement de conversation, se
retra satisfait de l'idée de voir Perou
déjà préoccupé de Julie; car à son
trouble il avait deviné ce qui se passait en
lui. De son côté, ce jeune homme que
l'activité de la vie qu'il menait depuis deux
ans, et que son application à ses études,
avaient éloigné de toute réflexion sérieux,
sur son étrange position; s'apercevant de
l'effet qu'avait produit sur son cœur la
présence instantanée de Julie; s'apercevant
pour la première fois, sur la singularité du
rôle qu'on lui faisait jouer, il insinua au
marquis qu'il ne pouvait s'élever au-
dessus de celle à laquelle il aurait voulu offrir
en réalité le rang supérieur auquel on l'avait

placé malgré lui. Cependant, comme il
n'était sans expérience du monde, comme il
ne s'était pas formé d'habitude de des
devoirs de la société, qu'il avait pour
ainsi dire qu'aucun projet de mariage, il
ne s'avouait aucun projet formel sur Julie;
il se livra sans remords au plaisir de la
voir. Son amour pour elle devenant
excessif, il passait des heures entières
dans la galerie de M. Le Brun, que l'oc-
casion s'offrirait, et qu'il ne manquait
pas de rencontrer Julie; et celle-ci,
qui n'aurait guères consulté son cœur,
justifiant son secret de l'espérance d'avoir sub-
jugé le marquis. Bientôt la musique de
violin au nouveau maître de musique, et
souvent l'imprudent se retrouvait, charmé
par les accents enchanterés de la voix de
Julie, et parlait savants accords de sa har-
pe. Dorval suivait tous les progrès de la
passion de Perou; et la voyant au com-
ble, il remonta d'accord avec ses amis,
de s'expliquer ouvertement avec lui.

L'ayant un jour mandé, accompagné chez
lui, il lui dit sans le ménager, et il s'écria
Perou, que sans les comptes de son dessein,
et vos engagements, je vous aurais trop
d'esprit pour ne pas présenter à qu'un mo-
ment très peu tard, je vous fais faire
pour un moment, et vous n'avez rien de
pouvoir prétendre; et plus tard, mais de
vous lever au-dessus de votre état, plus
les dépenses que j'ai faites pour cela ont
été grandes, mieux vous en serez l'im-
portance du service que j'ai rendu de vous.
Perou, surpris d'un tel discours, et
son bienfaiteur de tout son dévouement,
et il se montra prêt à tout entreprendre
pour lui plaire certain, ajouta-t-il, qu'il
ne lui commanderait rien de contraire aux
devoirs d'un honnête paysan.

Dorval continua: je n'ai pas besoin
de vous rappeler ici mes bienfaits, ni vos
serments; je vous ai toujours vu recon-
naissant et respectueux; et jusqu'ici, je
n'ai qu'à me louer de votre conduite,
mais nous arrivons au dénouement et
je ne vous dissimule pas qu'il vous fan-
dra mettre en œuvre votre esprit, votre
zèle et vos talents. Prononcez mon bien-
faiteur et j'obéis!

(A continuer.)

COMMERCE.

DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURAN-
CES, &c.
Corrigé par Wm. McCaw pour le prix courant
de J. White
Banque de l'Etat de la Louisiane, prime venant
Banque d'Orléans, 90 ans de ventes
Banque de la Louisiane, 100 ans de ventes
Banque de l'Etat de la Louisiane, 100 ans de ventes
Comp. d'Assurance de l'Etat, prime d'assurance
Comp. d'Assurance de la Louisiane, idem

LETRES DE CHANGE.

Sur Londres, 90 jours, prime demandée,
1/2 cent, 30/37, quelques ventes
Sur New York, 30 jours, idem
Sur New York, 60 jours, idem
Sur New York, 90 jours, idem
Sur Baltimore, 30 jours, idem

PRIX DU FRET.

Pour Liverpool, le coton par barrique, 5/3 sterl.
France, idem, 1/2 cent
Le Nord, le coton par barrique, 1/3 cent
idem, le sucre par barrique, 85 a 42
idem, le tabac par barrique, idem

CHANGE DE BILLETS, &c.

Billet de banque de la Caroline du Sud ou de
Nord, et de la Géorgie, 6 à 10 pr. et d'éc.
De la Banque des Etats-Unis, au pair
De la Banque d'Etat au Tennessee, 6 pr. et
De la Mobile, 2 a 3 pr. et
Du Mississippi, idem
De l'Inde, 150 à 160
De l'Inde, 14 62 a 15 25
Papiers des Plaquers, 8 pr. et d'éc. aux banques
Argent pur, en barres, au pair, idem

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 8 Janvier.
Le spectacle ne recommencera qu'à 7 heures,
à cause du dîner donné au général Jackson.
Au lever du rideau, tous les artistes chanteront
en chœur et à grand orchestre.
UNE CANTATE.
En mémoire de la célèbre journée du 8 Jan-
vier 1815 et en l'honneur du
Général Jackson.
Ensuite,
ROBIN DES BOIS,
OU DER FREISCHUTZ.
Opéra en 3 actes, paroles de Gasti Bloz, chef
d'œuvre de musique de Weber, opéra de change-
ments à vue, apparition de monstres, fantômes et
généralement de tout son spectacle.
Le tableau final du second acte, qui a manqué
la dernière fois par la précipitation avec laquelle
on a baissé le rideau, sera vu en son entier, et
par les flammes rouges et toutes les précipi-
tations sont prises pour que le public ne soit pas
déappointé une seconde fois.

Incassément, la 1ère représentation de 3 actes
de Merville.
En attendant, "La Vestale," grand opéra
de Spontini, ou la Famille du Porteur d'Armes,
vaudeville nouveau; "La Belle-Mère et le Gén-
éral," ou le Jeune Mar., comédie nouvelle.

Mardi, 9 Janvier 1828.

Une représentation du
SOLITAIRE.

Opéra en trois actes, paroles de Planchet, mis
en musique de Carrel, cet ouvrage inédit du com-
posé de Mr. Desbrosses sera joué de tout
le spectacle dont il est susceptible.

Soit dit
CORREUR ET LE PLANCHET,
Vauclaville en un acte de Scribe.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine blanche étant aujourd'hui
de 45 cent le baril, d'après le tarif des
lois de 1810, pendant la campagne pro-
chaine, cinquante onces de pain pour un escan-
nouveau-Orléans, 3 Jan. 1828.

70 BOUCAUTS DE SUCRE

sont attendus à la levée cette
après midi prochain, et seront vendus
à des prix raisonnables, pour du com-
pant s'adresser de suite, rue de Chartres
No. 95, près la rue de Conti. 3 dé